

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle polyvalente de la Mairie de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 20 octobre 2022

Date d'affichage : le 20 octobre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 5 = 39

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 15

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. DUBOIS Roland, JEAN Lionel, FURESTIER David CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, MM. MOH Cyril, CUENOT Jean-Louis, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL Joseph.

Procurations : M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine
M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent
M.FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée
Mmes MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés : MM. BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, SIPEIRE Jacky, SEMENOFF Serge, HERNANDEZ Frédéric, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, MOLINES Louis

Absents : M. LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Lionel JEAN

Début de séance : 18h30

Délibération n°112/2022 : Approbation du conseil communautaire du 21 septembre 2022

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 septembre 2022 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies. Il indique que Monsieur Jean Pierre ZUCCONI, nous a fait parvenir l'observation suivante suite à la réception du PV du dernier conseil communautaire.

Délibération n°098/2022 : Partage de la taxe d'aménagement :

« Je ne comprends pas l'urgence de délibérer ce soir alors que d'autres EPCI ont pris le temps de la réflexion en demandant simplement un report du délai imposé par l'administration. Pour illustrer ce propos, notons que le maire de Nîmes est aussi dans cette dynamique.

Je demande donc à l'exécutif de la CCPC d'adresser un courrier en ce sens, laissant ainsi le temps aux personnes concernées (administration et élus) d'appréhender correctement « les subtilités » de cette loi avant de procéder au vote au sein de la CCPC. »

Robert CAHU souhaite également apporter une observation a propos de son intervention, il convient de noter que « zéro est un taux ».

Le Conseil Communautaire,
Après avoir pris en considération les remarques de Messieurs ZUCCONI et CAHU,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :